RÈGLEMENTS LE LUXURY LAC CHAMPLAIN

Soyez respectueux de votre environnement et des résidents. Le non-respect des règles peut engendrer des frais supplémentaires, et ou l'expulsion immédiate du locataire sur-le-champ et sans aucun remboursement. Le locataire s'engage à respecter les règlements du LUXURY LAC CHAMPLAIN en tout temps. Cet engagement vise également les personnes accompagnant le locataire "famille, amis et invités". Nous vous souhaitons de passer un très beau séjour à notre chalet.

HEURES D'ARRIVÉES ET DE DÉPART

Arrivée : 16h00 Entrée par la porte de service sur le côté du garage. Le code de la porte d'entrée et le code alarme vous seront envoyés par texto à votre arrivée. Pour déverrouiller, entrer le code et appuyer sur le bouton cadenas. Pour verrouiller, appuyer sur le bouton cadenas.
Départ : 11h00 des frais s'appliquent pour une arrivée hâtive ou un départ tardif. Si la journée du départ, le locataire ne quitte pas les lieux à l'heure mentionnée (prévue au contrat), des frais additionnels pourront s'appliquer.
SVP veuillez nous aviser de votre départ une heure avant de quitter les lieux.

RESPONSABILITÉ DU LOCATAIRE

Le locataire est responsable du chalet loué et de son contenu. Il assume la pleine et entière responsabilité des personnes à qui il y permet l'accès. Le locataire ne peut céder ses droits en vertu du contrat de location ni sous-louer l'immeuble.

CAMÉRA DE SURVEILLANCE

Le LUXURY LAC CHAMPLAIN est muni de caméras de surveillance extérieures. Les caméras de surveillance nous permettent de garder un œil sur notre maison. Elles ont aussi un effet dissuasif sur les cambrioleurs. Les caméras extérieures doivent obligatoirement être ouvertes en tout temps à la demande de notre assureur. De plus, SVP ne laisser pas l'air climatisée et/ou le chauffage fonctionner si vous laisser les portes ouvertes. Bien qu'il ne soit pas recommandé de le faire, si les portes patios sont ouvertes, assurez-vous de bien fermer les moustiquaires, car nous sommes sur le bord de l'eau et des micro-moustiques pourraient s'introduire dans la maison et faire déclencher les détecteurs d'incendie pendant la nuit (cas vécus). Ne pas laisser la porte de garage ouverte pour cette même raison.

VOITURE ÉLECTRIQUE

Une prise J1772 pour voiture électrique est disponible à l'intérieur du garage. Il y a également une prise 120V extérieur accessible au stationnement extérieur

CHAUSSURES ET BOTTES

Il est interdit de marcher avec des chaussures et/ou des bottes dans le chalet, apportez-vous des pantoufles ou des chaussettes. Les chaussures constituent une source potentielle de contamination. De plus nous souhaitons garder l'endroit propre et en bon état.

CHALET NON-FUMEUR

L'ensemble du chalet est strictement non-fumeur. Tel que la loi le prescrit : il est acceptable de fumer dehors, à plus de 9 mètres des portes ou fenêtres (fermées) "les balcons ne sont pas à 9 mètres". TOUS LES MÉGOTS DOIVENT ÊTRE RAMASSÉS. Ne lancer pas vos mégots dans le stationnement, sur le terrain ou dans la cour, où des frais de 100 $ seront applicables. Il est obligatoire de jeter les mégots dans le réceptacle disponible à cet effet. Si des odeurs de tabac, de cannabis ou de toute autre substance subsistent à l'intérieur du chalet, après un départ, 1000$ seront facturés au dossier du client responsable. Aucune consommation de cannabis n'est permise à l'intérieur du chalet ainsi que sur le terrain extérieur. Expulsion immédiate sans avertissement

LES CHANDELLES SONT STRICTEMENT INTERDITES

À l'intérieur du chalet, allumer des chandelles, des bougies parfumées, faire l'utilisation de brûleur d'huiles essentielles "diffuseur avec flamme", allumer de l'encens, fontaines magiques, bengale à gâteaux, cierge magique "sparkler" où toute autre source de flamme est strictement interdite et ce pour des raisons de sécurité.

FEUX D'ARTIFICES

Les feux d'artifice et/ou lanternes volantes (Sky Lantern) INTERDITS en toutes circonstances, expulsion immédiate sans remboursement.

AMUSEMENT

Pour votre divertissement, une table de billard, une table de babyfoot, une machine a basket-ball, un vert de gold intérieur, des vélos, un mini-gym sont disponibles pour votre amusement. Il est toutefois interdit de déplacer tous ces appareils.

ÉVITER LES VOLS

Faites preuve de vigilance en verrouillant toujours les portes et fenêtres lors de vos sorties et à votre départ. Nous ne sommes pas responsables des vols et bris.

FÊTE OU PARTY

Il est strictement INTERDIT de faire : Party, Rassemblement d'autres personnes que les visiteurs prévus lors de la réservation, Fête avec bruits excessifs, musique intérieure trop forte, etc…sous peine d'expulsion immédiate sans remboursement et une pénalité de 1000 $ vous sera facturée. Couvre-feu à 23h00, ceci afin de respecter le voisinage et les règlements municipaux. La musique extérieure est interdite en tout temps. Une plainte qui nécessite un dédommagement au plaignant sera à vos frais.

RESPECTER LA CAPACITÉ MAXIMALE

LE Luxury Lac Champlain est conçu pour pouvoir héberger et accueillir un maximum de 14 personnes. LE LUXURY LAC CHAMPLAIN se libère de toutes responsabilités en cas d'incident ou d'accident, et ou de blessures dues à la surcapacité. En cas de bris, les frais associés aux réparations ainsi qu'à l'incapacité de relouer le chalet où y habiter sera à la charge du client. Les propriétaires se réservent le droit de faire des inspections au chalet sans préavis. Il est de votre responsabilité d'aviser les propriétaires si vous augmentez le nombre d'invités prévus à la réservation d'origine, de jour comme de nuit.

DÉSORDRE EXAGÉRÉ

Si des traces de fête ou un désordre exagéré sont laissés dans le chalet, des frais allant jusqu'à 3000 $ seront facturés au dossier du client responsable. Des frais pour le bris de matériel, de dommages causés au chalet où sur le terrain sont additionnels aux frais de ménage. S'il y a eu un dégât ou beaucoup de saletés, nettoyez ce qui serait considéré excessif.

LE RESPECT DES VOISINS

Le locataire s'engage à respecter des règles de conduite raisonnables et ne pas déranger les voisins. Le locataire devra s'en tenir à un niveau de bruit raisonnable, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du chalet. Après 22 h, le bruit devra être réduit au minimum, silence complet dès 23h. Le locataire s'engage à n'utiliser que les lieux loués et à respecter les espaces des résidents du secteur. Donc, il est strictement INTERDIT de faire : Party, Rassemblement d'autres personnes que les visiteurs prévus lors de la réservation, Fête avec bruits excessifs, musique intérieure trop forte, etc. sous peine d'expulsion immédiate sans remboursement et une pénalité de 1000 $ vous sera facturée. Couvre-feu à 23h00, ceci afin de respecter le voisinage et les règlements municipaux. La musique extérieure est interdite en tout temps. Une plainte qui nécessite un dédommagement au plaignant sera à vos frais.

LES SERVIETTES ET LA LITERIE

Les serviettes de bain et la literie que nous fournissons doivent rester à l'intérieur du chalet. S.V.P. apportez vos serviettes de plage et vos couvertures pour le feu de camps si besoin. Nul besoin de faire le lavage des draps et serviette a votre départ, mais on vous demande de placer les serviettes dans le bain lorsqu'utilisées.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES SONT INTERDITS

Les animaux domestiques, les chiens, les chats, les lapins etc. sont interdits. Si nous sommes avisés qu'il y a un animal dans le chalet où à l'extérieur du chalet, expulsion immédiate sans remboursement et une pénalité de 1000 $ vous sera facturée.

PANNE D'ÉLECTRICITÉ ET D'EAU

Les propriétaires ne seront tenus responsable pour toute interruption hors de son contrôle des services d'électricité et/ou d'eau de la ville de Venise-en-Québec.

IMMEUBLE ET BIENS

Toute utilisation abusive ou non-attribuable à l'usure normale de l'immeuble où des biens le garnissant provoquant des taches, bris ou défectuosité sera réparée ou remplacé aux frais du locataire. Il est INTERDIT de coller des décos sur les murs. Ne rien jeter dans les lavabos, éviers (exemple, gras de cuisson) toilettes (exemple tampons), baignoires et douches de nature à obstruer les canalisations, à défaut de quoi les frais occasionnés pour la remise en service seront facturés au locataire. Aucune lingette désinfectante, démaquillante et serviette personnelle ne doivent être jetées dans la cuvette de la toilette.

LES MOBILIERS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

Ne déplacez pas les mobiliers intérieurs et extérieurs. SVP bien vouloir ranger les coussins extérieurs après utilisation. Laisser le chalet en ordre et propre, placer les meubles "intérieur et extérieur" de la même façon qu'à votre arrivée.
S.V.P utiliser les meubles et les objets garnissant l'immeuble loué à l'usage auquel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent. Il est formellement interdit de les déplacer et de les transporter hors de la résidence tout comme la literie et les serviettes de bain. Apporter vos serviettes de plages pour la piscine et pour l'extérieur s'il y a lieu.

CAMPING INTERDIT

Il n'est pas permis d'installer une tente, tente-roulotte, roulotte, VR, chapiteau, jeux gonflables ou jeux divers. Il ne faut rien planter dans la cour exemple: poteau de volleyball ou de badminton afin de ne pas endommager le terrain.

DESCENTE À BATEAU

Vous pourrez utiliser la descente à bateau de façon sécuritaire, afin de faire la mise à l'eau de votre embarcation uniquement.

FEU DE CAMP

Un feu de camp à l'extérieur est possible selon l'indice de dangerosité émis par la SOPFEU. Utiliser uniquement le foyer extérieur prévu à cet effet et à l'endroit désigné seulement. Les feux excessifs sont interdits, risque d'expulsion si non-respect de l'indice des feux émis par la SOPFEU. Le feu de foyer extérieur doit être sous la surveillance d'une personne responsable en tout temps. Il doit être éteint tous les soirs avant le coucher. SVP pas de bouchons de bière ou autres métaux dans le feu de foyer extérieur. Il est important de vider les cendres avant de partir un nouveau feu dans le sceau prévu à cet effet. Il est à noter que le bois est inclus pour votre confort. Vous pourrez vous procurer le bois sur le côté du garage ou en arrière du foyer extérieur. S.V.P. apportez vos couvertures pour le feu de foyer extérieur si besoin.

LE BBQ

Le barbecue doit rester en tout temps à son emplacement attitré. Vous ne devez pas le déplacer ou le rapprocher du chalet, pour les risques d'incendies. Assurez-vous de bien nettoyer les grilles du BBQ après l'usage afin de le laisser propre pour les prochains utilisateurs. Un truc est de laisser le BBQ chauffer quelques minutes après la cuisson et de frotter les grilles ensuite. Bien refermer la bonbonne après chaque utilisation pour éviter que le propane ne s'évapore.

LES VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT)

L'usage de motoneiges (Ski-Doo), Quad, motocross, véhicule côtes-à-côtes et de tout autres types de véhicules tout-terrain (VTT) est interdit sur le terrain du chalet. Svp emprunter l'allée pavée afin de vous rendre aux sentiers.

BANDE PASSANTE DE L'INTERNET

La télé et internet sont inclus dans votre location.

EMBARCATIONS NAUTIQUES

SVP prévoir vos vestes de flottaison pour toutes activités nautiques car celles-ci ne sont pas fournies. Des kayak et paddleboard sont mis à votre disposition pendant votre séjour. Svp toujours vous assurez que les Kayaks et Paddle board sont en bon état et sécuritaire avant de partir sur le lac. Nous vous demandons de ne pas amener de bouteille de vitre sur le bord de l'eau.

PISCINE

Il est STRICTEMENT INTERDIT DE PLONGER dans la piscine car sa profondeur ne le permet pas. De plus, on vous demande une surveillance constante d'un adulte lorsque des enfants utilisent la piscine. S.V.P. apportez vos serviettes de plage pour la piscine. Svp vider l'écumoire de la piscine à tous les jours.

ORDURES, RECYCLAGE ET COMPOST

Comme les collectes d'ordures ménagères et du recyclage se font seulement aux 2 semaines, il est très important de bien mettre les bacs au chemin au bout de l'entrée la bonne journée, soit le dimanche, si vous occuper les lieux cette journée. Ceci pour éviter un débordement des bacs. Le calendrier de collectes est dans le **GUIDE DE LA MAISON**, qui se trouve sur le meuble (sous le téléviseur) dans le salon principal.

Ordures ménagères : Les déchets et vidanges (sacs de plastique fermés) devront être mis dans le bac noir dehors à côté de la propriété. Le bac doit être mis au bout de l'entrée le dimanche soir car la collecte se fait le lundi aux 2 semaines selon le calendrier.

Recyclage : Le recyclage devra être mis dans le bac bleu à l'extérieur. Le bac doit être mis au bout de l'entrée le dimanche soir car la collecte se fait le lundi aux 2 semaines selon le calendrier.

Compost : Le compost devra être mis dans le bac brun. Le bac doit être mis au bout de l'entrée le dimanche soir car la collecte se fait le lundi selon le calendrier. (Consultez le calendrier des collectes). SVP assurez-vous de mettre votre compost dans un sac à compost et de bien le fermer. Cela évitera l'apparition des vers blancs en saison chaude.

À VOTRE DÉPART

Vous devez laisser la propriété dans l'état où vous l'avez trouvé à la prise de possession. Ne laissez aucun déchet ou débris dans les chambres et sur les planchers. Ne laissez aucun déchet dans la cuisine. Nettoyer la vaisselle, vider le lave-vaisselle, la ranger (propre et sèche) ainsi que les ustensiles de cuisine, svp remplir les casiers de bois. Nettoyer les surfaces si besoin. Nettoyer le BBQ et ses ustensiles au fur et à mesure de son utilisation. Ramasser vos déchets et le recyclage et les déposer dans les bacs extérieurs à votre départ. Assurez-vous que le feu extérieur soit éteint. Les fenêtres doivent

être fermées et verrouillées. Les portes donnant sur l'extérieur doivent être fermées et verrouillées. Veuillez-vous assurer de ne laisser aucun objet personnel dans le chalet. Vous devrez payer tous frais de postes pour le retour d'un objet oublié lors de votre séjour. Nul besoin de faire le lavage des draps et serviettes a votre départ, mais on vous demande de les placer dans la salle de lavage. SVP bien vouloir verrouiller les portes et fenêtres et activer le système d'alarme à votre départ. Si nous n'avons pas d'autres invités prévus le jour de votre départ, nous pourrions vous offrir un départ tardif mais seulement avec notre approbation (meilleur service = meilleur note sur Airbnb !!!) Les manettes des télévisions sont à votre portée…N'hésitez pas à vous connecter avec votre propre compte NETFLIX, etc...(SVP vous assurez de déconnecter votre utilisateur à votre départ). Nous espérons que vous apprécierai notre chalet autant que nous et svp n'hésitez pas à nous laisser savoir si vous avez des suggestions ou si nous pouvons vous aider à améliorer votre séjour...

En vous souhaitant un très beau séjour chez nous !!!

Voici les coordonnées des personnes responsables du chalet :
HUGO RIOUX 514-518-0309 ou SANDRA BOUCHARD 514-703-3237